

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 31 (1939)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Économie politique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Economie politique.

## Revenus et fortunes de la Suisse durant la crise.

Les résultats de la contribution fédérale de crise, pour la *deuxième* période 1936/37 sont publiés. Ils jettent une nouvelle lumière suggestive sur l'état des revenus et de la fortune de notre peuple. La nouvelle publication de l'administration fédérale des impôts présente le grand avantage de permettre une comparaison avec la première période (1934/35). Jusqu'ici l'on ne disposait pas de possibilité de comparaison bien limitée avec l'ancien impôt de guerre qui, sur quelques points, présentait des analogies avec la contribution de crise.

Constatons d'abord que les chiffres publiés ne sauraient valoir d'une manière absolue pour le présent, la période choisie pour fixer les bases de l'estimation des revenus étant celle des années 1934/35 et, le jour type pour imposer la fortune, le 1<sup>er</sup> janvier 1936, soit précisément les années où la crise était en Suisse la plus intense. La dévaluation de septembre 1936 améliora peu à peu la situation économique et par conséquent les revenus et une bonne partie des fortunes parmi lesquelles les grandes ne furent pas les dernières à en bénéficier largement.

### Le revenu.

Est imposable selon la contribution de crise le revenu au complet provenant de l'exercice d'une profession ou du produit de la fortune. Mais l'impôt n'est exigé que pour un revenu depuis 4000 francs. Les déductions pour enfants et pour la famille sont relativement élevées. La contribution de crise atteint en tout 264,128 contribuables (contre 272,412 dans la première période). Cela fait environ le 13 pour cent des deux millions de contribuables.

Ceux-ci se répartissent comme suit sur les différentes classes de revenus :

Classes de revenus en 1000 fr.	Contribuables				Revenu total			
	1 <sup>re</sup> période	2 <sup>e</sup> période	1 <sup>re</sup> p.	2 <sup>e</sup> p.	1 <sup>re</sup> période	2 <sup>e</sup> période	1 <sup>er</sup> p.	2 <sup>e</sup> p.
	absolu		en pour-cent		absolu en 1000 francs		en pour-cent	
4 — 10	231,949	226,116	85,1	85,6	1,319,962	1,285,982	61,6	62,8
10 — 20	30,189	28,601	11,1	10,8	395,102	374,466	18,4	18,3
20 — 50	8,378	7,700	3,1	2,9	241,597	221,066	11,3	10,8
50 — 100	1,378	1,248	0,5	0,5	92,704	83,019	4,3	4,0
au-dessus de 100	518	463	0,2	0,2	94,945	84,116	4,4	4,1
<b>Total</b>	<b>272,412</b>	<b>264,128</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>2,144,310</b>	<b>2,048,649</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Il n'est pas intervenu de grands changements comparativement à la première période. Le nombre des contribuables a diminué de 3 pour cent, la fortune imposable de 4,5 pour cent. Il ne s'est pas produit de grands changements non plus dans les diverses classes de contribuables. La classe inférieure (4000 à 10,000 francs) continue à être le facteur essentiel des contribuables, tandis que malgré la crise la plus forte, les 1700 revenus les plus élevés dépassant 50,000 fr., qui s'élèvent dans dix cas à plus de 500,000 fr. et dans un cas à 1,200,000 fr., ne se sont que très peu réduits.

Si nous considérons les contribuables par *professions*, nous constatons que le 8 pour cent de tous les paysans et le 10 pour cent de tous les ouvriers, employés et fonctionnaires ont été imposés. En revanche, tous les directeurs et conseillers juridiques, soit le 100 pour cent, ont été atteints par la contribution de crise. Cela démontre qu'un pourcentage relativement élevé d'employés et fonctionnaires ne disposent pas d'un revenu imposable par la contribution de crise.

Il est constaté également que 55,216 contribuables seulement (pour la première période 56,550), soit un peu plus de 20 pour cent, disposent d'une fortune imposable (au moins 50,000 fr.). On s'explique facilement que dans les classes supérieures le revenu s'accroît pour atteindre au sommet près de 100 pour cent d'augmentation.

Le tableau des revenus de contribuables dont la fortune est imposable présente l'image suivante:

Classes de contribuables fr.	Contribuables avec fortune imposable pour la contribution de crise				Fortune moyenne de ces contribuables	
	1933	1936	1933	1936	1933	1936
	absolu		en % de tous les contribuables		en francs	
4,000 — 10,000	31,448	31,780	13,6	14,1	101,924	101,122
10,000 — 20,000	15,831	14,980	52,4	52,4	165,128	165,831
20,000 — 50,000	7,401	6,763	88,3	87,8	361,715	366,126
50,000 — 100,000	1,357	1,232	98,5	98,1	927,556	919,244
au-dessus de 100,000	513	461	99,0	99,6	2,540,682	2,525,991
<b>Total</b>	<b>56,550</b>	<b>55,216</b>	<b>20,8</b>	<b>20,9</b>	<b>195,554</b>	<b>189,418</b>

Un revenu élevé et une grande fortune sont inséparables, les grands revenus provenant dans la règle d'un capital et non de l'exercice d'une profession

#### *Le produit des tantièmes*

est imposé à part lorsqu'ils atteignent 2000 fr. Leur montant s'exprime par les chiffres suivants:

Classes de perception fr.	Tantièmes imposés		Montant perçu par contribuable en 1000 francs	
	1933	1934/35	1933	1934/35
2,000 — 5,000	406	663	1,319	2,113
5,000 — 25,000	558	602	5,925	5,968
25,000 — 50,000	94	61	3,205	2,047
50,000 — 100,000	18	16	1,228	1,062
au-dessus de 100,000	9	5	1,326	765
	<b>1085</b>	<b>1347</b>	<b>13,003</b>	<b>11,955</b>

Il est frappant de constater ici l'augmentation des contribuables et en même temps la diminution des tantièmes imposables. Ce fait provient sans doute d'une imposition plus sévère des gratifications, tandis que maintes sociétés par actions parviennent à éluder le fisc au moyen de jetons de présence, indemnités et d'autres manières pour les membres de leur conseil d'administration.

Du fait que pour les tantièmes les normes applicables à la contribution de crise correspondent à celles de l'impôt de guerre, il est possible de faire d'autres comparaisons dans le tableau ci-dessous:

<i>Impôt de guerre:</i>	Contribuables	Tantièmes imposés fr.	Moyenne des tantièmes par contribuable fr.
1 <sup>re</sup> période (1921/22)	2071	28,306,100	13,668
2 <sup>e</sup> période (1925/26)	1750	19,511,800	11,150
3 <sup>e</sup> période (1929/30)	2119	27,012,100	12,748
<i>Contribution de crise:</i>			
1 <sup>re</sup> période (1933)	1085	13,003,000	11,984
2 <sup>e</sup> période (1934/35)	1347	11,955,000	8,801

Ces chiffres permettent de constater la forte influence de la crise sur les tantièmes. L'application de la troisième période de l'impôt de guerre s'est faite à une époque de haute conjoncture, tandis que les années 1933 à 1935 (base d'application de la première et de la deuxième période de la contribution de crise) marquait le point le plus bas de la crise. Ce qui n'empêcha pas neuf contribuables dans une période et cinq dans l'autre à encaisser des tantièmes pour plus de 100,000 francs.

Nous avons déjà parlé plus haut d'une imposition plus sévère des gratifications et cette constatation est renforcée du fait que le montant moyen que les bénéficiaires ont touché a baissé de douze mille à neuf mille francs.

### *Fortune.*

Le nombre des personnes ayant versé l'impôt sur la fortune complétant celui sur le revenu s'est élevé à 74,591 (contre 76,967 dans la première période). Ce chiffre peu élevé s'explique du fait que les fortunes au-dessous de 50,000 fr. sont exonérées de l'impôt, tandis que les fortunes de 10,000 à 50,000 fr. étaient assujetties à l'impôt de guerre. On en comptait 200,000.

Degrés de fortunes en 1000 fr.	Contribuables				Fortunes			
	1 <sup>re</sup> période	2 <sup>e</sup> période	1 <sup>re</sup> p.	2 <sup>e</sup> p.	1 <sup>re</sup> période	2 <sup>e</sup> période	1 <sup>re</sup> p.	2 <sup>e</sup> p.
	absolu		en pour-cent		absolu en million de fr.		en pour-cent	
50 — 75	30,466	29,788	39,6	39,9	1,810	1,772	14,3	14,8
75 — 100	14,079	13,647	18,3	18,3	1,206	1,170	9,5	9,8
100 — 150	12,998	12,778	16,9	17,1	1,566	1,541	12,4	12,9
150 — 200	6,060	5,703	7,9	7,7	1,041	979	8,2	8,2
200 — 500	9,709	9,304	12,6	12,5	2,912	2,770	23,0	23,1
500 — 1000	2,411	2,254	3,1	3,0	1,647	1,540	13,0	12,9
au-dessus de 1000	1,244	1,117	1,6	1,5	2,481	2,194	19,6	18,3
	76,967	74,591	100	100	12,663	11,966	100	100

L'impôt de guerre et la contribution de crise accusent des différences sur bien des points. Des points de comparaisons existent cependant si l'on ne tient pas compte des sommes imposables de 10,000 à 50,000 fr.

Degrés de fortunes en 1000 fr.	Contribuables				En pour-cent			
	1925/26	1929/30	1933	1936	1925/26	1929/30	1933	1936
50 — 100	42,320	40,877	44,545	43,435	57,5	55,3	57,9	58,2
100 — 200	18,337	18,507	19,058	18,481	24,9	25,0	24,8	24,8
200 — 500	9,203	10,087	9,709	9,304	12,5	13,6	12,6	12,5
500 — 1000	2,395	2,855	2,411	2,254	3,3	3,9	3,1	3,0
au-dessus de 1000	1,313	1,659	1,244	1,117	1,8	2,2	1,6	1,5
	73,568	73,985	76,967	74,591	100	100	100	100

Degrés de fortunes en 1000 fr.	Fortunes en millions de fr.				En pour-cent			
	1925/26	1929/30	1933	1936	1925/26	1929/30	1933	1936
50 — 100	2,942	2,846	3,017	2,942	23,4	20,3	23,8	24,6
100 — 200	2,538	2,565	2,607	2,518	20,2	18,3	20,6	21,1
200 — 500	2,784	3,068	2,912	2,770	22,2	21,8	23,0	23,1
500 — 1000	1,643	1,956	1,647	1,540	13,1	13,9	13,0	12,9
au-dessus de 1000	2,639	3,616	2,481	2,194	21,1	25,7	19,6	18,3
	12,546	14,051	12,664	11,964	100	100	100	100

L'impôt de guerre a pu s'appliquer à une période économique ascendante, tandis que les deux périodes de contribution de crise le furent dans des périodes de conjoncture défavorable. Le nombre des personnes imposées pour une fortune variant entre 50,000 et 100,000 fr. à quelque peu diminué en chiffres absolus mais il a en même temps relativement augmenté. Dans l'ensemble, il ne s'est pas produit de grands changements. L'on pourrait tout au plus parler d'une légère concentration vers le bas, elle est en partie due à une meilleure méthode d'investigation pratiquée dans divers cantons.

Un autre indice de crise s'exprime dans le recul de 12,7 à 12 milliards de francs des sommes assujetties à l'impôt dans les années de 1934 à 1936. Cette diminution relativement forte du montant des fortunes et du nombre des millionnaires de 1244 à 1117 ne doit pas nous induire en erreur, il se peut très bien que dans les classes inférieures des pertes plus importantes ont été enregistrées. Cependant, elles ont été comblées par le décalage de personnes passant d'une catégorie imposable supérieure dans une classe inférieure.

L'amenuisement des fortunes s'exprime encore mieux par le recul constant de la moyenne du montant de celles-ci :

Classes de fortune en 1000 fr.	Impôts de guerre			Contribution de crise	
	1921/22	1925/26	1929/30	1933	1936
50 — 100	69,603	69,513	69,626	67,729	67,727
100 — 200	138,094	138,398	138,596	136,803	136,322
200 — 500	303,537	302,456	304,144	299,907	297,680
500 — 1000	686,560	686,180	685,184	683,161	683,020
au-dessus de 1000	1,995,032	2,009,672	2,179,566	1,994,453	1,963,544
	158,590	170,525	189,918	164,541	160,401

La première période de contribution de crise avait déjà fait ressortir la tendance au recul de la moyenne des fortunes.

Nous avons mentionné ici, il y aura bientôt deux ans, que la crise économique qui débuta en 1930 serait plus profonde que la crise d'après guerre. Cette constatation se confirme à nouveau dans le fait que les fortunes eurent plus à souffrir cette fois-ci qu'après la guerre. Aucune classe de fortune ne fut épargnée.